

*La Guilde annonce un nouveau système d'autorégulation volontaire qui protégera votre droit d'exercer et permettra à l'hypnotisme de devenir une profession séparée et distincte.*

Au cours des dix dernières années, la Guilde a été le chef de file de notre profession pour stopper une stratégie organisée visant à «contenir et détruire l'hypnothérapie non-professionnelle» par certains membres d'autres professions. Ces personnes ont tenu une session stratégique à la Nouvelle Orléans au cours de laquelle ils ont établi un plan pour nous détruire. Il y a avait eu un changement important au niveau de la réglementation. Les lois d'accréditation pour les psychologues protégeaient uniquement l'utilisation du titre de «Psychologue clinique accrédité» tout en livrant des services au public. Mais les tribunaux ont rendu une décision selon laquelle les lois de protection des titres étaient une violation anticonstitutionnelle de la liberté d'expression. Ainsi, chaque loi d'accréditation en psychologie en Amérique a dû passer de «protection de titre» à ce qu'on appelle «protection d'exercice» avant l'année 2000. Une loi de protection d'exercice ne protège pas seulement un titre professionnel, elle énonce également certaines activités pouvant seulement être effectuées par une personne accréditée en vertu de cette loi.

Le plan était d'assurer que «l'hypnose» soit sur la liste des pratiques protégées dans chaque État de sorte que, lorsque les lois passent de «protection de titre» à «protection d'exercice», on doive être psychologue accrédité ou professionnel de santé similaire pour pouvoir pratiquer l'hypnotisme.

La Guilde fut impliquée, ses membres de longue date se souviendront de la bataille, mais nous l'avons gagnée. À partir de l'année 2000, les lois sur la psychologie ont toutes été modifiées et nous avons pu protéger les droits des hypnotiseurs à exercer dans tous les États ou presque. Laissant cette bataille derrière nous, nous avons eu besoin de regarder vers l'avenir.

## Le problème passé

Le problème que nous avons découvert lors de cette bataille pour notre droit d'exercer est que, à chaque fois que nous passions d'une stratégie de «combat d'incendie» (en changeant la formulation d'un projet de loi pour en supprimer le mot «hypnose» ou en insérant une exemption) pour essayer de faire passer une loi d'accréditation proactive, nous amorçons une bataille. Ces batailles n'étaient pas contre les autres groupes professionnels, mais parmi les hypnotiseurs. Maintes fois nous avons été sur le point de faire passer une loi d'accréditation ou de déclaration d'hypnotiseur avantageuse pour tous, avant que le processus soit détourné par une association ou école d'hypnotiseurs essayant de modifier le projet de loi de sorte que leurs membres ou étudiants puissent exercer dans un état donné. Nous avons perdu énormément de temps et d'argent à nous battre contre d'autres hypnotiseurs cherchant à protéger leurs propres intérêts. Nous avons stoppé chaque projet de loi servant ces intérêts personnels, mis à part un qui est passé et que nous sommes sur le point «d'affaiblir» Mais la perte de temps et de ressource a été terrible.

Alors que nous regardons vers l'avenir, nous changeons de trajectoire. Au lieu de chercher à faire passer des lois d'accréditation nous chercherons de faire passer une tout autre sorte de loi. Celle-ci ne pourra pas être détournée. Aussi, nous prônerons les changements volontaires que chaque hypnotiseur peut effectuer, pour éliminer la plupart des problèmes politiques et juridiques, et faire passer notre nouvelle loi plus facilement.

## Le nouveau plan

*«Chaque section du plan a été pensée et testée. Nous savons qu'il va fonctionner et qu'il vous donnera un avantage commercial direct qui aura pour résultat d'accroître votre clientèle.»*

Au coeur de la nouvelle stratégie se trouve la nouvelle Charte des droits du client, une déclaration que nous demandons à chaque hypnotiseur de donner à chaque client. La Charte des droits du client est un document qui informe ouvertement le client de ce que nous faisons et ce que nous ne faisons pas en tant qu'hypnotiseurs. Elle établit également de façon franche la formation du praticien. Le but stratégique de la Charte des droits du client, en plus d'encourager des relations nettes et saines avec le client, est de faire en sorte que nos opposants n'aient plus le vent en poupe. Un extrait de la Charte des droits du client est inclus dans le présent document et nous vous invitons à le modifier pour votre propre usage.

Afin de faire passer des lois qui restreignent notre liberté de pratiquer l'hypnotisme, les autres professions doivent avancer que nous représentons un danger pour le public. Pour ce faire, ils prétendent que les hypnotiseurs adoptent une conduite déloyale, encourageant le public à croire que nous sommes principalement des professionnels de la santé. Si les hypnotiseurs distribuent à chaque client une Charte des droits du client qui précise que nous ne sommes pas principalement des professionnels de la santé et qui explique (de façon positive mais franche) notre formation, cet argument contre nous est impossible à faire valoir. En donnant à vos clients une Charte des droits du client franche, vous empêchez quiconque de dire que vous avez été déloyal. Nous sommes tellement convaincus de la valeur de la Charte des droits du client que nous l'avons ajoutée aux Normes d'exercice recommandées de la Guilde, comme mentionné ici.

Deuxièmement, le « Code de Déontologie et des Normes » de la Guilde a été modifié. Le nouveau plan sépare le Code de Déontologie (requis pour tous les membres) des Normes d'exercice recommandées (qui sont simplement des recommandations). Même si tous les membres doivent exercer en respectant la déontologie, vous n'êtes pas obligé de suivre les Normes d'exercice recommandées par la Guilde. Toutefois, si vous n'exercez pas en respectant les Normes, la Guilde pense que vous pourriez vous attirer des ennuis, et vous met en garde contre cela.

La raison de ce changement est qu'il est de plus en plus évident que la plupart des hypnotiseurs rencontrant des problèmes juridiques n'ont jamais entendu parler des conseils de la Guilde pour exercer de façon sûre et légale.

La nouvelle politique établit les normes que la Guilde défend : utiliser un titre d'exercice approuvé par la Guilde, distribuer une Charte des droits du client franche, participer à la recherche évaluative et éviter le langage utilisé par les professionnels de santé accrédités. Nous défendons ces normes car nous pensons qu'elles sont appropriées et efficaces. Nous encourageons nos membres à les suivre.

Enfin, nous chercherons à faire voter une législation en vertu de laquelle chaque hypnotiseur devra donner une Charte des droits du client franche à chaque client. Nous voudrions que chacune de nos Succursales fasse une demande de ce type de loi dans l'État où elle est établie et nous fournirons un modèle de cette législation. Nous coopérerons également avec les coalitions d'autres professions désirant faire passer ce type de loi. Il est difficile pour les autres professions de s'opposer à ce type de lois sans avoir l'air d'être déloyal envers client. Toutefois, même si notre projet de loi n'est pas voté, les hypnotiseurs d'un État s'en tirent gagnants. Le simple fait que les hypnotiseurs locaux essaient de faire voter cette loi prouve au gouvernement et aux médias que nous sommes des gens responsables. En proposant cette législation, nous sommes gagnants au tribunal de l'opinion publique, même si nous perdons devant la législature de l'État. Et une loi comme celle-ci ne peut pas être détournée par quelqu'un cherchant à servir son propre intérêt.

Un changement est toujours un peu effrayant et nous comprenons que ce nouveau plan législatif puisse mettre certains mal à l'aise. Pour vous rassurer, laissez-nous vous faire remarquer que ce

plan est la création d'une équipe d'hypnotiseurs à plein temps et de renom. Chaque section du plan et été pensée et testée. Nous savons qu'il va fonctionner et qu'il vous donnera un avantage commercial direct qui aura pour résultat d'accroître votre clientèle.

Vous pouvez être certain que la Guilde se préoccupe de chacun de ses membres et nous présentons ce plan après l'avoir longuement pensé et planifié. Nous sommes certains qu'il vous aidera ainsi que notre profession.

*Ce plan est la propriété intellectuelle de la National Guild of Hypnotists. Les droits de propriété intellectuelle sont revendiqués pour l'ensemble de son concept, sa synergie, son aspect et son fonctionnement. Toutefois, la National Guild of Hypnotists encourage d'autres associations d'hypnotiseurs à émuler ce plan, car nous pensons qu'il en va de l'intérêt de notre profession commune. La National Guild of Hypnotists demande seulement que son autorité à ce sujet soit reconnue.*